

ameva Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme

Commission Locale de l'Eau
SAGE de la Haute-Somme

Président : Monsieur Bernard LENGLET



Réunion du 6 décembre 2011 à 14h30 - Péronne

Ordre du jour

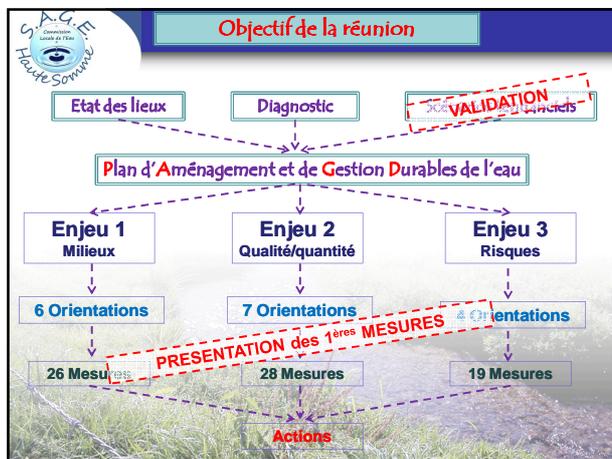
- 1 Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 11 mars 2011
- 2 Présentation et validation des scénarios tendanciels
- 3 Enjeux, orientations et exemple de mesures du SAGE Haute Somme
→ ① + ② traités en parallèle pour chaque enjeu
- 4 Proposition d'organisation des documents du SAGE
- 5 Les projets en cours :
 - études de lutte contre l'érosion sur Combles, Saint-Quentin et le Coquelicot
 - accompagnement des communes dans la réalisation de leur plan de désherbage
 - contractualisation de MAE – bilan 2011, perspectives 2012
- 6 Questions diverses/Perspectives



1 Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 11 mars 2011 à Ham

Echéancier SAGE Haute Somme
Les étapes à venir...

- Fév.-mars 2012**
 - Commissions thématiques permettant de discuter chaque mesure du SAGE → Présentation en CLE en mai/juin
 - Evaluation environnementale en parallèle de la rédaction du PAGD
- 2012**
 - Rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durables de la ressource en eau et du règlement du SAGE
 - Rédaction des fiches actions du SAGE → commissions thématique 2^e semestre 2012 → présentation en CLE fin 2012
 - Evaluation environnementale
- 2013**
 - Validation du Règlement du SAGE Haute Somme
 - Enquête publique
 - Approbation du SAGE → arrêté inter-préfectoral





2 Les scénarios tendanciels du territoire Haute Somme



7



Gestion et protection des milieux naturels

Enjeu 1

La gestion et protection des milieux aquatiques

→ Compatibilité avec le SDAGE



8



Gestion et protection des milieux naturels

→ Les cours d'eau

9



Scénario tendanciel

Tendances d'évolution du territoire

Les cours d'eau

- ⊕ Cours d'eau entretenus de façon plus régulière et contrôlée → **plan de gestion** → Ingon, Omignon, Cologne, Sommette, Beine, Allemagne, Germaine, Tortille
- ⊖ Amont : quelques cours d'eau sans programme d'entretien et d'aménagement → Somme amont
 - ⊕ Amélioration globale de l'hydromorphologie des cours d'eau, de la qualité des habitats, de la continuité écologique
- ⊕ Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole (**PDPG**)
 - ⊕ Amélioration de la qualité des habitats
- ⊕ Lutte contre les phénomènes d'érosion → baisse des MES dans les cours d'eau (est et nord du bassin)
 - ⊕ Limitation du colmatage des frayères et de l'envasement des milieux
 - MAIS** ⊖ uniquement pour les cours d'eau et versants entretenus de manière globale

10



Scénario tendanciel

Tendances d'évolution du territoire

Les cours d'eau

- ⊖ Foyers de plantes invasives végétales → 5 ha de Jussie à Brie
 - ⊖ **Risque de migration vers l'aval**
 - ⊖ Fermeture des milieux
 - ⊖ Obstacles à la navigation, pêche
 - ⊕ Amélioration de la connaissance des zones contaminées → meilleure sensibilisation de la population
- ⊖ Etiages de plus en plus sévères et récurrents sur les têtes de bassins
 - Dégradation des berges / habitats
- ⊖ Changement climatique : accentuation des phénomènes de sécheresse
 - ⊖ Manque d'eau pour la vie piscicole en période de sécheresse

11



Gestion et protection des milieux naturels

→ Les zones humides

12

Scénario tendanciel

Tendances d'évolution du territoire

Les zones humides

- ⊗ Foyers de **plantes invasives végétales** (Jussie à Brie)
- ⊗ Présence d'**Habitats Légers de Loisirs** → dégradation de la qualité des milieux
- ⊕ Signatures de contrats Natura 2000 permettant la protection et/ou la restauration des milieux → *Eclusier-Vaux, Cappy, Morcourt...*
- ⊕ Régression des peupleraies → préservation des zones humides
→ ⊗ **Poursuite de la dégradation des zones humides non « classées »** → environ 40 km² du territoire

13

Gestion et protection des milieux naturels

→ **Le tourisme et les activités de loisirs liées à l'eau**

14

Scénario tendanciel

Tendances d'évolution du territoire

Le tourisme et les activités de loisirs liées à l'eau

- ⊗ Augmentation du tourisme en lien avec le **Canal Seine-Nord Europe** → possible dégradation des zones humides
- ⊕ **Pêche** → moins de pression sur les milieux (PDPG)
- ⊕ Développement de l'activité **kayak** (PDRN) → nécessité de concilier les usages
- ⊕ Stabilisation de l'activité **chasse** → pas d'augmentation des pressions sur les milieux
- ⊕ Stabilisation du tourisme sur la réserve naturelle des étangs d'Isle à Saint-Quentin → conciliation du tourisme et de la préservation des milieux

15

Gestion et protection des milieux naturels

⊕ **Orientations / mesures du SAGE**

→ **PAGD**

6 orientations → 26 mesures

16

Enjeu 1 : Gestion et protection des milieux aquatiques

➤ Enjeu 1 → Les orientations travaillées en Commission Thématique

7 Orientations

- 1A. Préserver et reconquérir les zones humides
- 1B. Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et restaurer les potentialités piscicoles
- 1C. Lutter contre la dégradation de la qualité des sédiments des cours d'eau et plans d'eau
- 1D. Atteindre une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des eaux de surface du territoire
Atteindre les objectifs de la DCE pour chacune des masses d'eau superficielle
- 1E. Concilier les usages liés aux milieux aquatiques
- 1F. Sensibiliser la population à la protection des milieux naturels

17

Enjeu 1 : Gestion et protection des milieux aquatiques

→ **Orientation déclinée en mesures**

Synthèse des mesures de gestion

Orientation 1A : Préserver et reconquérir les zones humides

Mesures :

- 1A – M1 : Cartographier et définir les contours des zones humides dans le but de mieux les protéger et de définir un programme de restauration de ces milieux
- 1A – M2 : Accompagner les collectivités dans la restauration et les programmes d'aménagement des zones humides
- 1A – M3 : Désigner quelles sont les zones humides qui doivent leur existence à la présence et à la gestion d'ouvrages hydrauliques et mettre en place des consignes de gestion différentes en fonction des hautes ou basses eaux dans un but de préservation
- 1A – M4 : Lutter contre les espèces invasives végétales flottantes en priorité, contre les autres espèces invasives végétales et contre les espèces invasives animales - suivre leur évolution, éviter leur prolifération, sensibiliser la population
- 1A – M5 : Inciter les communes à recenser les ZH pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme afin d'assurer leur pérennité
- 1A – M6 : Développer les trames bleue et verte afin de créer des corridors et favoriser la biodiversité

18

Enjeu 1 : Gestion et protection des milieux aquatiques

Orientation 1B : Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et restaurer la potentialité piscicole

Mesures :

- 1B – M1 : Etoffer le suivi de la population piscicole sur les affluents de la Somme
- 1B – M2 : Caractériser l'ensemble des obstacles à la continuité piscicole afin de rétablir la libre circulation en définissant des priorités
- 1B – M3 : Restaurer et entretenir les cours d'eau afin d'améliorer la qualité des habitats et la morphologie du lit et des berges
- 1B – M4 : Améliorer et accompagner les pratiques de gestion halieutique et piscicole
- 1B – M5 : Réaliser un plan de gestion sur l'ensemble des affluents et sur le cours de la Somme rivière
- 1B – M6 : Mettre en place une gestion adaptée des ouvrages hydrauliques afin de préserver les milieux



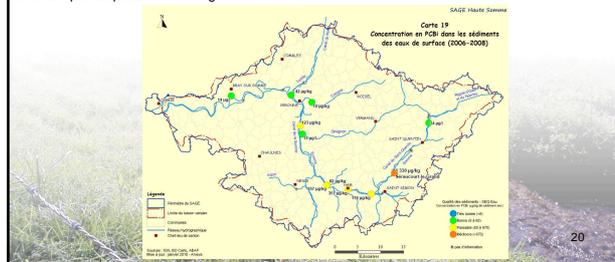
19

Enjeu 1 : Gestion et protection des milieux aquatiques

Orientation 1C : Lutter contre la dégradation de la qualité des sédiments des cours d'eau et plans d'eau

Mesures :

- 1C – M1 : Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites pollués (PCB, métaux lourds) afin de mettre en œuvre des programmes de dépollution et de réhabilitation
- 1C – M2 : Compléter et pérenniser le dispositif de suivi sur les secteurs les plus touchés afin d'éviter que les pollutions ne migrent vers l'aval



20

Enjeu 1 : Gestion et protection des milieux aquatiques

Orientation 1D : Atteindre une eau de bonne qualité pour l'ensemble des eaux de surface du territoire
Atteindre les objectifs de la DCE pour chacune des masses d'eau superficielle

Mesures :

- 1D – M1 : Limiter les apports en substances polluantes (MES, nitrates, pesticides), dans les milieux aquatiques
- 1D – M2 : Maîtriser la gestion des eaux pluviales en milieu urbain afin d'éviter qu'elles soient directement rejetées dans le milieu naturel
- 1D – M3 : S'assurer de la compatibilité des autorisations de rejets quels qu'ils soient (industries, urbains ou agricoles) avec la capacité de dilution du milieu naturel
- 1D – M4 : Recenser tous les rejets directs, traités ou non, dans les cours d'eau afin d'y remédier

Remarque : pas de mesure quant aux ICPE, PME/PMI → relève de la réglementation



21

Enjeu 1 : Gestion et protection des milieux aquatiques

Orientation 1E : Concilier les usages liés aux milieux aquatiques

- 1E – M1 : Concilier les différents usages dans les zones humides (pêche, chasse, canoë-kayak), limiter ceux qui risquent de leur porter atteinte (HLL)
- 1E – M2 : Inciter financièrement et/ou techniquement les campings à avoir un système d'assainissement fonctionnel et conforme aux normes



22

Enjeu 1 : Gestion et protection des milieux aquatiques

Orientation 1F : Sensibiliser la population à la protection des milieux naturels

Mesures :

- 1F – M1 : Améliorer l'information auprès des riverains sur les bonnes pratiques d'entretien des milieux aquatiques et des zones humides
- 1F – M2 : Améliorer l'information auprès des riverains et des collectivités sur les espèces invasives et les méthodes de lutttes existantes
- 1F – M3 : Communiquer/sensibiliser les élus et la population du territoire sur l'intérêt des zones humides et leur fonction afin de les faire accepter et de les protéger
- 1F – M4 : Communiquer auprès des scolaires et des enseignants sur les milieux aquatiques afin d'améliorer leur protection
- 1F – M5 : Former les personnels techniques des collectivités à une gestion durable des espaces et voisines
- 1F – M6 : Former les personnels de jardinerie, animaleries ou commerces proposant la vente d'espèces invasives



Jussie



23

Gestion de la ressource en eau

Enjeu 2

La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau

→ Compatibilité avec le SDAGE




24

Gestion de la ressource en eau




→ **Les prélèvements en eaux souterraines**

25

Gestion de la ressource en eau

Tendances d'évolution du territoire

Gestion quantitative → eaux souterraines

- ⊕ Prélèvements **industriels** : stabilisation voire réduction (IAA)
- ⊕ Prélèvements pour l'**AEP** : stabilisation
 - Population stable
 - Baisse des consommations domestiques
 - Amélioration des rendements des réseaux AEP
- ⊕ Prélèvements **agricoles** : augmentation
 - demandes régulières de création de nouveaux forages
- ⊕ Développement des contrats agricoles avec l'IAA : très contraignants pour les exploitants et impliquant des impacts plus importants sur la ressource en eau
- ⊕ Changement climatique : aggravation des étages et des risques de sécheresse

26

Gestion de la ressource en eau




→ **L'alimentation en eau potable**

27

Gestion de la ressource en eau

Tendances d'évolution du territoire

→ Alimentation en eau potable

- ⊕ Réflexion sur l'**interconnexion** de syndicats d'eau potable
- ⊕ Plans d'actions des **captages "Grenelle"** (Harly et Croix-Fonsomme)
 - baisse des concentrations en nitrates et pesticides sur ces secteurs
- ⊕ Réflexion sur la possibilité de créer de **nouveaux captages** : qualité moyenne de certains ou impossibilité de les protéger (6 en perspective d'abandon)
- ⊕ Augmentation des concentrations en **produits phytosanitaires et nitrates** dans les secteurs où la nappe est plus profonde → temps de transfert dans la nappe → abandon de captages

28

Gestion de la ressource en eau




→ **La qualité de l'eau**

29

Gestion de la ressource en eau

Tendances d'évolution du territoire

Gestion qualitative → paramètres physico-chimiques/chimiques

Assainissement collectif

- ⊕ Amélioration du parc des STEP (*mise aux normes, reconstruction en cas de vétusté ou de capacité insuffisante*)
- ⊕ Meilleure performance des STEP : augmentation des épandages de boues domestiques

Assainissement non collectif (74 % des communes)

- ⊕ Amélioration de l'ANC (contrôle, entretien, réhabilitation) → SPANC
- ⊕ Subventions pour la **mise en conformité** des installations insuffisantes donc trop peu de mises aux normes effectives
- ⊕ Pas de subvention de réhabilitation pour les communes non dotées d'un SPANC → pas de mise aux normes

30

Gestion de la ressource en eau

Tendances d'évolution du territoire

Gestion qualitative → paramètres physico-chimiques/chimiques (suite 1)

Gestion des eaux pluviales :

- ✔ Traitement à la parcelle des eaux pluviales dans les nouvelles constructions → obligation de réaliser le zonage
- MAIS
- ✘ Travaux de collecte et de traitement des eaux pluviales insuffisants dans les petites communes
- ✘ Entretien des espaces de stockage d'eaux pluviales de la Sanef et la SNCF parfois insuffisant

? Incertitude concernant la gestion des eaux pluviales urbaines : A quelle vitesse les projets des collectivités vont-ils se faire ?



31

Gestion de la ressource en eau

Tendances d'évolution du territoire

Gestion qualitative → paramètres physico-chimiques/chimiques (suite 2)

Rejets agricoles :

- ✔ Amélioration des pratiques agricoles poursuivies mais ✘ peu d'évolution vers l'agriculture biologique, y compris dans les BAC Grenelle
- ✔ Renforcement du maintien des surfaces en herbe → Surface Equivalent Topographique

Eléments pérennes du paysage obligatoire
Objectifs à atteindre :
 → 1% de leur SAU en 2010
 → 3% en 2011
 → 5% en 2012

Une particularité topographique = Une valeur de SET
 Ex : 1 m linéaire de haie = 100 m² de SET



32

Gestion de la ressource en eau

Tendances d'évolution du territoire

Gestion qualitative → paramètres physico-chimiques/chimiques (suite 3)

Rejets agricoles :

- ✔ Efforts d'amélioration des pratiques agricoles poursuivis mais ✘ peu d'évolution vers l'agriculture biologique, y compris dans les BAC
- ✔ Renforcement du maintien des surfaces en herbe → Surface Equivalent Topographique
- ✔ Poursuite de la mise aux normes et de l'équipement des exploitations (aire de lavages, etc.) → PVE → sensibilisation des exploitants
- ✔ Plan Ecophyto 2018
- ✔ Mise en place de MAE : 91 communes à enjeu eau
- ✔ Programme Eau et Agriculture de l'AEAP
- ✘ Diminution des élevages et des prairies
- ✘ Agriculture conventionnelle Santerre/Vermandois → utilisation importante d'intrants



33

Gestion de la ressource en eau

Tendances d'évolution du territoire

Gestion qualitative → paramètres physico-chimiques/chimiques (suite 4)

Rejets industriels :

- ✔ Amélioration des pratiques industrielles : meilleur traitement des rejets → Prise en compte plus systématique des milieux naturels

? Incertitude : Capacité de ce secteur à faire face à la crise et à assurer des investissements pour la protection de l'environnement

- ✘ Augmentation de l'artisanat → réglementation moins stricte → Rejets moins contrôlés
- ✘ Risque de migration de la pollution aux PCB de Fontaine les Clercs / Séraucourt-le-Grand vers l'aval



34

Gestion de la ressource en eau

Tendances d'évolution du territoire

Gestion qualitative → paramètres chimiques (suite 5)

Utilisation non agricole des pesticides :

- ✔ Diminution de l'utilisation des phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts de Péronne, Fresnoy le grand, Vermand, Etreillers et Roisel
- ✔ Poursuite des efforts réalisés par les gestionnaires de voiries
- ✘ Mauvaise utilisation des phytosanitaires par de nombreuses collectivités et par les jardiniers amateurs → dosages trop importants, zones traitées inappropriées

Rejets médicamenteux :

- ✘ Augmentation des substances médicamenteuses dans les milieux aquatiques → non traitées par l'assainissement. Secteur problématique à l'aval de Saint-Quentin.



35

Gestion de la ressource en eau

3 Orientations / mesures du SAGE

→ PAGD

7 orientations → 28 mesures



36

Gestion de la ressource en eau

➤ Les orientations travaillées en Commission thématique

7 Orientations
2A. Protéger la ressource en eau et les captages d'alimentation en eau potable
2B. Lutter contre les pollutions diffuses d'origine domestique
2C. Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole
2D. Lutter contre les pollutions diffuses d'origine industrielle
2E. Optimiser l'utilisation de la ressource et réduire la consommation
2F. Sensibiliser la population à la protection de la ressource

37

Enjeu 2 : La gestion de la ressource

➔ Orientation déclinée en mesures
Synthèse des mesures de gestion

Orientation 2A : Protéger la ressource en eau et les captages d'eau potable

Mesures :

2A – M1 : Définir des captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE

2A – M2 : Mettre en place un programme d'actions de préservation de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires au regard de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE

2A – M3 : Lutter contre les pollutions accidentelles dans les bassins d'alimentation de captage et mettre en place un plan d'action en cas d'accident pour chaque unité de distribution

2A – M4 : Achever les procédures de DUP/périmètres de protection pour tous les captages du territoire

2A – M5 : Promouvoir le regroupement et les interconnexions entre réseaux afin d'éviter les exploitations de ressource isolée plus difficile à gérer en cas de problème

38

Enjeu 2 : La gestion de la ressource

Orientation 2B : Lutter contre les pollutions diffuses d'origine domestique

Mesures :

2B – M1 : Tendre vers 100 % d'ANC conformes d'ici 2021

2B – M2 : Inciter les communes à intégrer un SPANC ou les inciter à réaliser elles-mêmes leur diagnostic ANC afin que leurs installations soient mises aux normes

2B – M3 : Améliorer le rendement épuratoire de l'ensemble des STEP quant au traitement de l'azote et du phosphore



39

Enjeu 2 : La gestion de la ressource

Orientation 2C : Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole

Mesures :

2C – M1 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant l'utilisation de produits phytosanitaires

2C – M2 : Encourager l'application des bonnes pratiques agricoles lors de l'application de produits phytosanitaires et utiliser les collectes des EVPP* et PPNU*

2C – M3 : Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation

2C – M4 : Valoriser la fertilisation par épandage de boue (toutes origines confondues) sous réserve que leur innocuité et leur intérêt agronomique aient été démontrés

2C – M5 : Encourager les collectivités locales à se porter opérateur de mesures agricoles afin de contractualiser avec la profession agricole

2C – M6 : Inciter les exploitants agricoles à la conversion à l'agriculture biologique et promouvoir ce mode d'exploitation, en priorité dans les bassins d'alimentation de captage

EVPP : Emballages Vides de Produits Phytosanitaires
PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisés

40

Enjeu 2 : La gestion de la ressource

Orientation 2D : Lutter contre les pollutions diffuses d'origine industrielle

Mesures :

2D – M1 : Améliorer la gestion des pollutions industrielles accidentelles par les acteurs locaux (industriels, collectivités, gendarmerie, riverains)

2D – M2 : Adapter la qualité des rejets industriels (ponctuels et diffus) à celle du milieu récepteur, en priorité en période d'étiage. La qualité du rejet ne doit pas être inférieure à celle du milieu récepteur.

2D – M3 : Inciter et accompagner les PME et PMI à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau.

2D – M4 : Améliorer la connaissance des rejets non soumis au régime des ICPE pour en améliorer la gestion

2D – M5 : Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites pollués par des PCB afin de mettre en œuvre des programmes de dépollution et de réhabilitation

41

Enjeu 2 : La gestion de la ressource

Orientation 2E : Lutter contre les pollutions diffuses en zone non agricole

Mesures :

2E – M1 : Inciter les gestionnaires d'axes de communication à réduire leur utilisation d'herbicides et à utiliser des méthodes alternatives (Sanef, SNCF, VNF, CG, EPCI, communes)

2E – M2 : Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur plan de désherbage



42

Enjeu 2 : La gestion de la ressource

→ **Orientation déclinée en mesures**
Synthèse des mesures de gestion

Orientation 2F : Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation

Mesures :

- 2F- M1 :** Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable → Accompagner les plus petits syndicats d'AEP disposant de peu de moyens
- 2F- M2 :** Inciter à la réalisation du zonage d'assainissement pluvial
- 2F- M3 :** Recommander la mise en place d'équipements destinés à la récupération et réutilisation des eaux de pluie dans les documents d'urbanisme → infiltration à la parcelle et/ou réutilisation pour les usages domestiques
- 2F- M4 :** Mettre en place des paliers d'utilisation d'eau pour le secteur agricole avec des augmentations du prix de l'eau en fonction du palier atteint
- 2F- M5 :** Continuer les efforts quant au recyclage de l'eau dans l'industrie, en priorité dans l'agro-alimentaire
- 2F- M6 :** Intégrer la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales dans la conception des espaces publics

43

Enjeu 2 : La gestion de la ressource

Orientation 2G : Communiquer et sensibiliser les utilisateurs de la ressource en eau

Mesures :

- 2G - M1 :** Informer et former les particuliers, les collectivités et les revendeurs à une meilleure utilisation des produits phytosanitaires et aux méthodes alternatives existantes



44

Enjeu 3

La gestion des risques majeurs sur la Haute Somme

→ **Compatibilité avec le SDAGE**



45

→ **L'érosion des sols et les coulées de boue**

Risque majeur sur la Haute Somme



46

Scénario tendanciel

Tendances d'évolution du territoire

Risques naturels → les coulées de boue → 50 % des communes concernées

- ☑ Implication des **intercommunalités** → travail à une échelle globale
- ☑ Préconisation d'**aménagement d'hydraulique douce** sur les secteurs est et nord du bassin suite aux études menées
- ☑ Limitation du risque par les **pratiques culturales** :
 - .. maintien des surfaces en herbe (MAE sur quelques secteurs)
 - .. mise en place des surfaces équivalentes topographiques (SET)
 - ? **Incertitude** : impact de cette mesure
- ☒ PRDH : Pas de commune en enjeu érosion sur la Haute Somme → pas de financement pour les MAE érosion
- ☒ Réduction constante des surfaces toujours en herbe

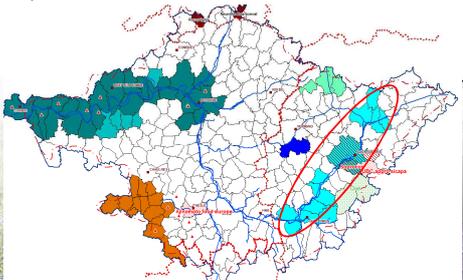
47

Scénario tendanciel

Tendances d'évolution du territoire

Risques naturels → l'érosion et les coulées de boue

- ☑ Elaboration du PPRicb sur le secteur amont de la Somme → Réduction de la vulnérabilité et donc des dommages sur les biens et les personnes



48

Scénario tendanciel

Tendances d'évolution du territoire

Risques naturels

- ⊕ Elaboration du PPRcb sur l'amont de la Somme. Réduction de la vulnérabilité et donc des dommages sur les biens et les personnes
- ⊖ Réalisation trop peu systématique des PCS. Méconnaissance de la population vis-à-vis des risques existants sur leur commune.
? Incertitude sur l'impact de la construction du CSNE et sur les remboursements qui vont être menés. Ceux-ci doivent normalement tenir compte des problématiques locales, notamment sur le secteur de Comblès.
- ⊖ Probable intensification et récurrence des orages due au **changement climatique**

49

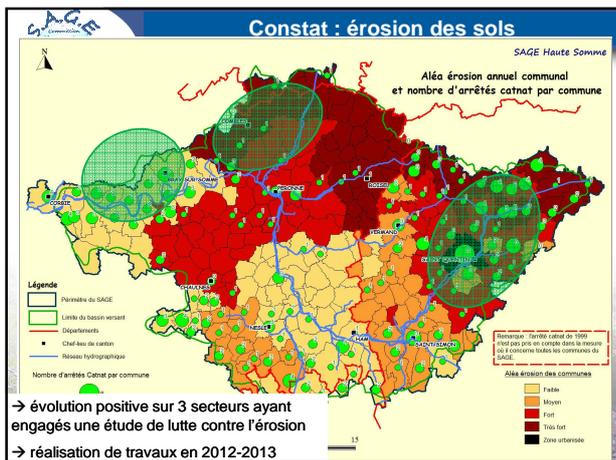
Scénario tendanciel

Impacts sur la ressource et les milieux

Risques naturels → l'érosion et les coulées de boue

- ⊕ Probable diminution de la fréquence et de la gravité des coulées de boues sur les **secteurs aménagés** suite à une étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols (Saint-Quentinnois / Comblès/Coquelicot)
- ⊖ Dégradation de la **qualité des milieux aquatiques** : exutoire des coulées de boue → apport de MES, pesticides, azote

50



→ Les inondations par remontée de nappe

52

Scénario tendanciel

Tendances d'évolution du territoire

Risques naturels → les inondations

- ⊕ Directive inondations → réduction des dommages
- ⊖ Diminution globale des rejets pluviaux → zonage **MAIS**
- ⊖ Gestion insuffisante des eaux pluviales dans la majeure partie des communes du territoire. Aspect non prioritaire pour les communes. Zonage d'assainissement pluvial peut être réalisé sans PLU

53

Scénario tendanciel

Tendances d'évolution du territoire

Risques naturels → gestion de crise

- ⊕ Amélioration de la **gestion de crise** par le biais des PCS **MAIS**
- ⊖ Réalisation des **PCS** insuffisante (14 PCS réalisés sur 46 communes concernées par un PPR)
- ⊕ Amélioration de l'alerte de la population / travail sur la mémoire du risque

54

Scénario tendanciel

Tendances d'évolution du territoire

Risques naturels → les inondations

- ⊕ Automatisation d'ouvrages de régulation des niveaux d'eaux sur les cours d'eau (SVA) → meilleure gestion des niveaux et des risques d'inondations (9 ouvrages concernés par les travaux)
- ⊕ Création d'une station de pompage à Péronne via la construction du CSNE
- ⊕ Poursuite des travaux issus des programmes d'entretien et d'aménagement des affluents de la Somme
- ⊕ Etude d'aménagement du canal de la Somme géré par le CG80
- ⊖ Absence de plan de gestion sur la Somme amont → pas d'aménagements de lutte contre les inondations, ni de programme d'entretien précis
- ⊖ Documents d'urbanisme trop peu réalisés par les communes → progression de l'urbanisation dans des zones à risque

55

Scénario tendanciel

Tendances d'évolution du territoire

→ Les étiages

56

Scénario tendanciel

Tendances d'évolution du territoire

Risques naturels → les étiages

- ⊖ Accentuation et récurrence des étiages sur les têtes de bassin des affluents
- ⊖ Difficulté accrue de concilier les usages : navigation en particulier
- ⊕ Mise en place d'un groupe de travail sur la gestion des niveaux d'eau, prenant en compte les impacts sur les milieux naturels afin de les limiter
- ⊖ Prélèvements dans les eaux souterraines pour l'irrigation et les IAA lorsque les nappes sont les plus vulnérables
- ⊖ Aggravation due au **changement climatique**

57

Risques majeurs

3 Orientations / mesures du SAGE

→ PAGD

4 orientations → 19 mesures

58

Risques majeurs

➤ Les orientations travaillées en Commission thématique

4 Orientations
3A. Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols
3B. Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs
3C. Anticiper et gérer la crise
3D. Entretien la culture/mémoire du risque

59

Enjeu 3 : risques majeurs

Orientations

Orientation 3A : Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

Mesures :

- 3A – M1 : Préserver les éléments fixes du paysages limitant les risques de ruissellement et d'érosion des sols, inciter les collectivités à les inscrire dans les PLU
- 3A – M2 : Proposer des programmes d'aménagement privilégiant les mesures agronomiques et l'hydraulique douce
- 3A – M3 : Accompagner la profession agricole dans la contractualisation de mesures agricoles afin de réduire les risques de ruissellement et d'érosion
- 3A – M4 : Mettre en place une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques existants sur le cours de la Haute Somme afin de limiter les variations des niveaux et de lutter contre les inondations
- 3A – M5 : Mettre en place et pérenniser les programmes d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de la Haute Somme permettant de lutter contre les inondations
- 3A – M6 : Restaurer et préserver les ZEC sur les affluents de la Somme, en tenir compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme
- 3A – M7 : Elaborer une convention de gestion des niveaux d'eau entre les gestionnaires d'ouvrages

Une règle du SAGE sur la préservation des éléments fixes du paysage pourrait être proposée

60

Enjeu 3 : risques majeurs

Orientation 3B : Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs

Mesures :

- 3B – M1 :** Accompagner les communes dans la réalisation de leur zonage de gestion des eaux pluviales
- 3B – M2 :** Adapter les nouvelles constructions et le bâti existant dans les zones à risques
- 3B – M3 :** Accompagner les collectivités dans la mise en place d'une démarche de gestion de crise en cas d'accidents de transports de matières dangereuses à proximité de milieux aquatiques ou de captages d'eau potable
- 3B – M4 :** Accompagner les collectivités et les entreprises dans l'élaboration des diagnostics de vulnérabilité
- 3B – M5 :** Réhabiliter/entretenir les ouvrages de stockage et de tamponnement des bâtiments publics et des ZAC

Remarque : pas de mesure quant aux PPR et aux sites et sols pollués → ces points relèvent de la réglementation

Enjeu 3 : risques majeurs

Orientation 3C : Anticiper et gérer la crise

Mesures :

- 3C – M1 :** Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et leur Plan Communal de Sauvegarde afin de communiquer auprès de la population sur les risques encourus sur la commune
- 3C – M2 :** Améliorer la prévision des crues en étoffant le dispositif de suivi (possibilité d'installer des stations complémentaires débitmétriques) – réseau parallèle ou complémentaire à celui du Service de Prévision des Crues → *en cours en amont de Péronne*
- 3C – M3 :** Communiquer autour des Comités Locaux d'information et de Concertation (CLIC) en présence de sites Seveso afin de favoriser la connaissance autour du risque encouru et des comportements à adopter en cas d'accident



Enjeu 3 : risques majeurs

Orientation 3D : Entretenir la culture/mémoire du risque

Mesures :

- 3D – M1 :** Porter à connaissance le plus largement possible les éléments contribuant à la mémoire du risque
- 3D – M2 :** Tenir les élus et la population informés des risques existants sur leur commune, par le biais de journées de formation, de gazettes communales, d'Internet
- 3D – M3 :** Sensibiliser/former les scolaires sur les risques majeurs (livret pédagogique), programme scolaire de 4^e/3^e
- 3D – M4 :** Mettre à jour régulièrement la connaissance acquise sur les risques d'inondations, notamment dans les documents de communication communaux



Gestion et protection des milieux naturels

4 Proposition d'organisation du Plan d'Aménagement et de Gestion Durables de la ressource en eau



Organisation du PAGD – exemple de fiche orientation

Exemple Enjeu 1 – Orientation 1

- Renvoi aux cartes de la partie atlas cartographique
- Objectifs de l'orientation
- Rappel des orientations et dispositions du SDAGE en relation avec l'orientation
- Rappels réglementaires en relation avec l'orientation
- Les mesures de gestion du SAGE avec un descriptif pour chaque mesure
- Les mesures renforçant la réglementation (facultatif)
- Les actions correspondantes aux mesures : une action peut répondre à plusieurs orientations

1A PRÉSERVER ET RECONSTRUIRE LES ZONES HUMIDES

Rappels SDAGE
 O12. Les documents d'urbanisme et les décisions administratives dans le domaine de l'eau prennent en compte les zones humides et favorisent leur préservation et leur restauration.
 O13. Les actions d'aménagement et de gestion des zones humides sont compatibles avec les autres actions du SDAGE.
 O14. Les milieux d'eau douce sont dotés d'un régime de débit et d'un régime de crues adaptés.

Rappels réglementaires
 Article 170 du Règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des zones humides.
 Article 171 du Règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des zones humides.
 Article 172 du Règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des zones humides.
 Article 173 du Règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des zones humides.
 Article 174 du Règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des zones humides.
 Article 175 du Règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des zones humides.
 Article 176 du Règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des zones humides.
 Article 177 du Règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des zones humides.
 Article 178 du Règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des zones humides.
 Article 179 du Règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des zones humides.
 Article 180 du Règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des zones humides.

Mesures du SAGE
 M1. Cartographie et inventaire des zones humides de la commune.
 M2. Mise en place d'un programme de restauration de ces zones.
 M3. Mise en place d'un programme de suivi et de gestion des zones humides.
 M4. Mise en place d'un programme de sensibilisation de la population.
 M5. Mise en place d'un programme de formation des élus et du personnel.
 M6. Mise en place d'un programme de formation des scolaires.
 M7. Mise en place d'un programme de formation des professionnels.
 M8. Mise en place d'un programme de formation des bénévoles.
 M9. Mise en place d'un programme de formation des citoyens.
 M10. Mise en place d'un programme de formation des associations.
 M11. Mise en place d'un programme de formation des entreprises.
 M12. Mise en place d'un programme de formation des administrations.
 M13. Mise en place d'un programme de formation des collectivités.
 M14. Mise en place d'un programme de formation des particuliers.
 M15. Mise en place d'un programme de formation des citoyens.

Action correspondante
 A1. Mise en place d'un programme de suivi et de gestion des zones humides.

Exemple de fiche action

Description de l'action

Contexte
 - Contexte
 - Localisation
 - Objectif
 - Contenu

Mise en œuvre
 - Maître d'ouvrage potentiel
 - Partenaires techniques
 - Echancier
 - Moyens
 - Budget

Programme de réduction de l'utilisation des pesticides utiles par les collectivités

Contexte
 - Contexte
 - Localisation
 - Objectif
 - Contenu

Mise en œuvre
 - Maître d'ouvrage potentiel
 - Partenaires techniques
 - Echancier
 - Moyens
 - Budget




5 L'avancement des projets sur le territoire du SAGE Haute Somme

67



L'avancement des études érosion

Les études de lutte contre l'érosion initiées dans le cadre du SAGE et portées par l'AMEVA

- **Saint-Quentin** : Programme de travaux opérationnel → définition de la maîtrise d'ouvrage des travaux en cours
- **Combles** : rendu du programme de travaux le 14 décembre 2011
- Projet d'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire de la Communauté de communes du **Pays du Caquelicot**
Démarrage de l'étude prévu pour janvier 2012




AMEVA opérateur MAE sur le territoire du SAGE : Bilan Campagne 2011

- 3 réunions d'informations en mars/avril 2010
Lesdins (Aisne), Nesle et Roisel (Somme)
- Animée en partenariat avec les Chambres d'agriculture 80/02 et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (PEA)



- Réalisation d'une plaquette de présentation distribuée à l'ensemble des exploitants
- Environ 100 exploitants agricoles rencontrés sur les 3 réunions. Taux de participation plus important dans l'Aisne que dans la Somme
- Dossier initial à 100 000 € pour une dizaine de contrats → résultats : 13 contrats pour 290 000 €
 - ✓ 7 km d'entretien de haies
 - ✓ 140 ha en mesures herbe
 - ✓ 350 ha de grandes cultures (réduction phytos)

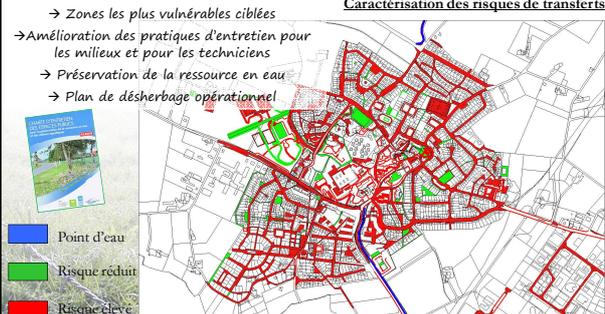



Les plans de désherbage communaux

4 communes pilotes sur le territoire de la Haute Somme : Fresnoy-le-Grand, Etreillers, Vermand et Roisel

- Zones les plus vulnérables ciblées
- Amélioration des pratiques d'entretien pour les milieux et pour les techniciens
- Préservation de la ressource en eau
- Plan de désherbage opérationnel

Caractérisation des risques de transferts



- Point d'eau
- Risque réduit
- Risque élevé




→ Questions diverses

MAE Aisne → la chambre d'agriculture s'oppose à la mesure Ferti 01 dans les BAC Grenelle → inadaptée au territoire

71



Echéancier SAGE Haute Somme

Prochaines étapes

- Fev-mars 2012**
 - Commissions thématiques permettant de valider chaque mesure du SAGE → Présentation en CLE en mai-juin
 - Evaluation environnementale en parallèle de la rédaction du PAGD
- 2012**
 - Rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et du règlement du SAGE
 - Rédaction des fiches actions du SAGE → commissions thématique fin 2012 → présentation en CLE fin 2012
 - Evaluation environnementale
- 2013**
 - Validation du Règlement du SAGE Haute Somme
 - Enquête publique
 - Approbation du SAGE

Contact : Mélanie Leclaire
sagehautesomme@orange.fr
 03 22 33 09 97

72